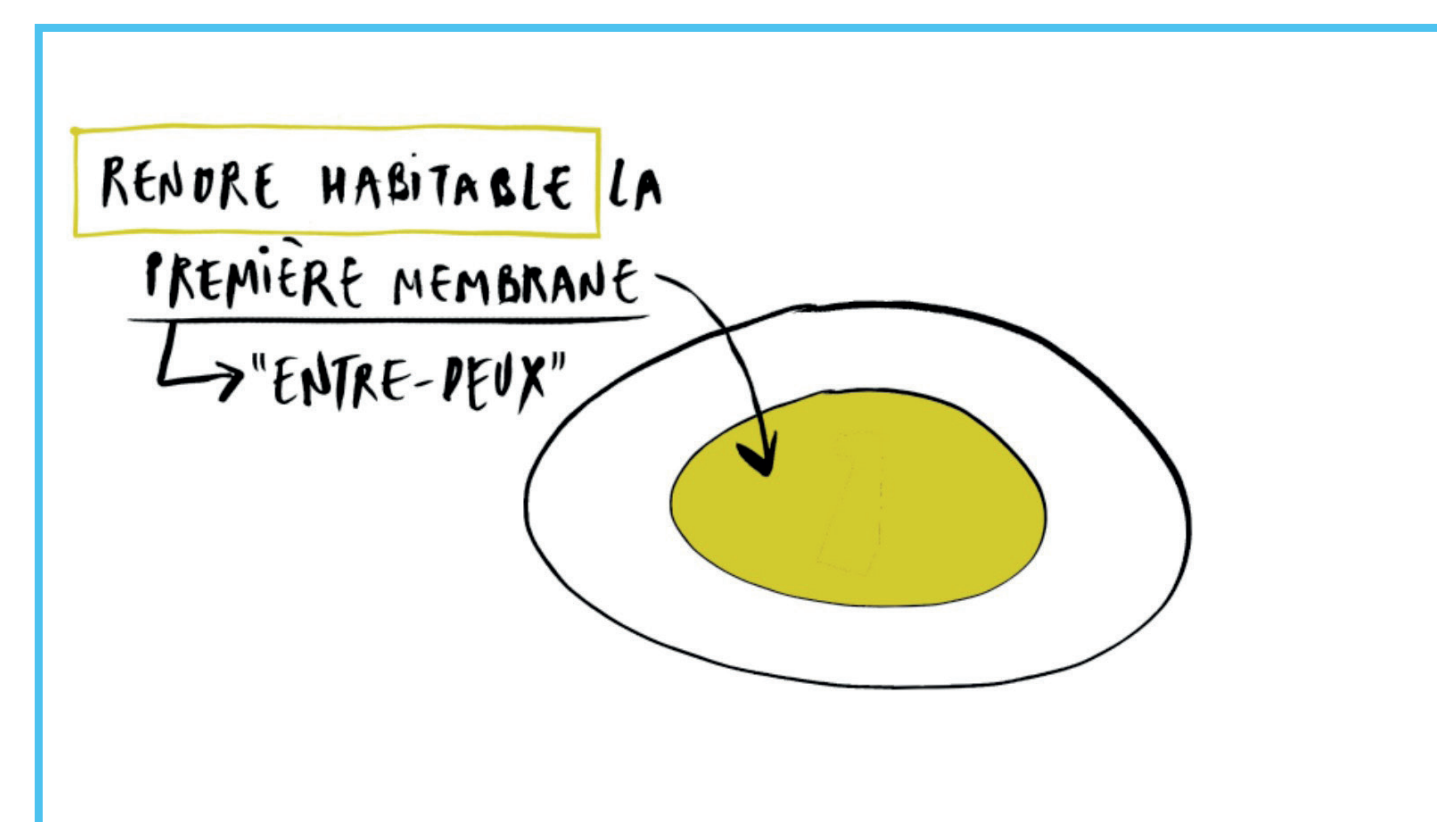
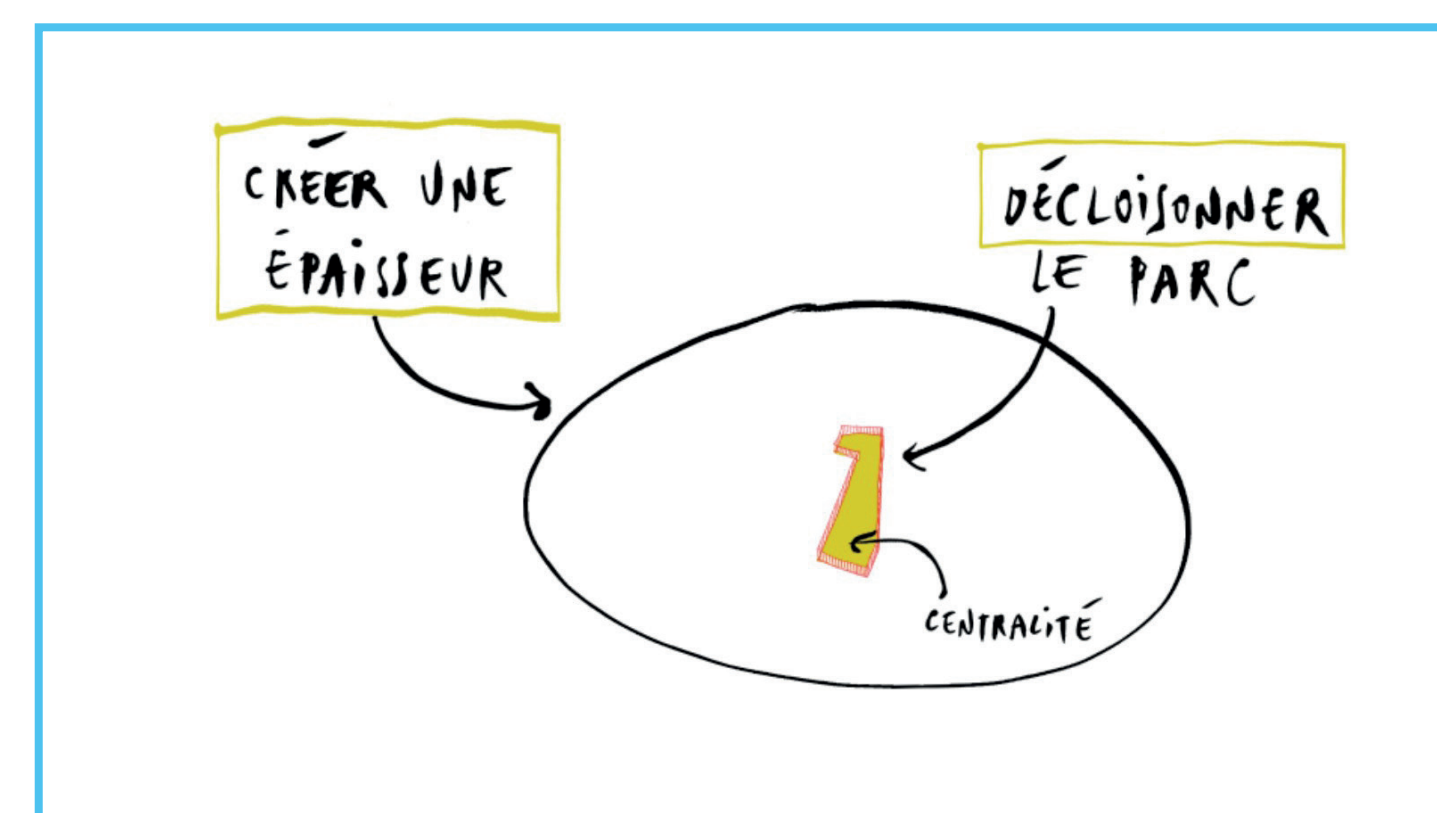
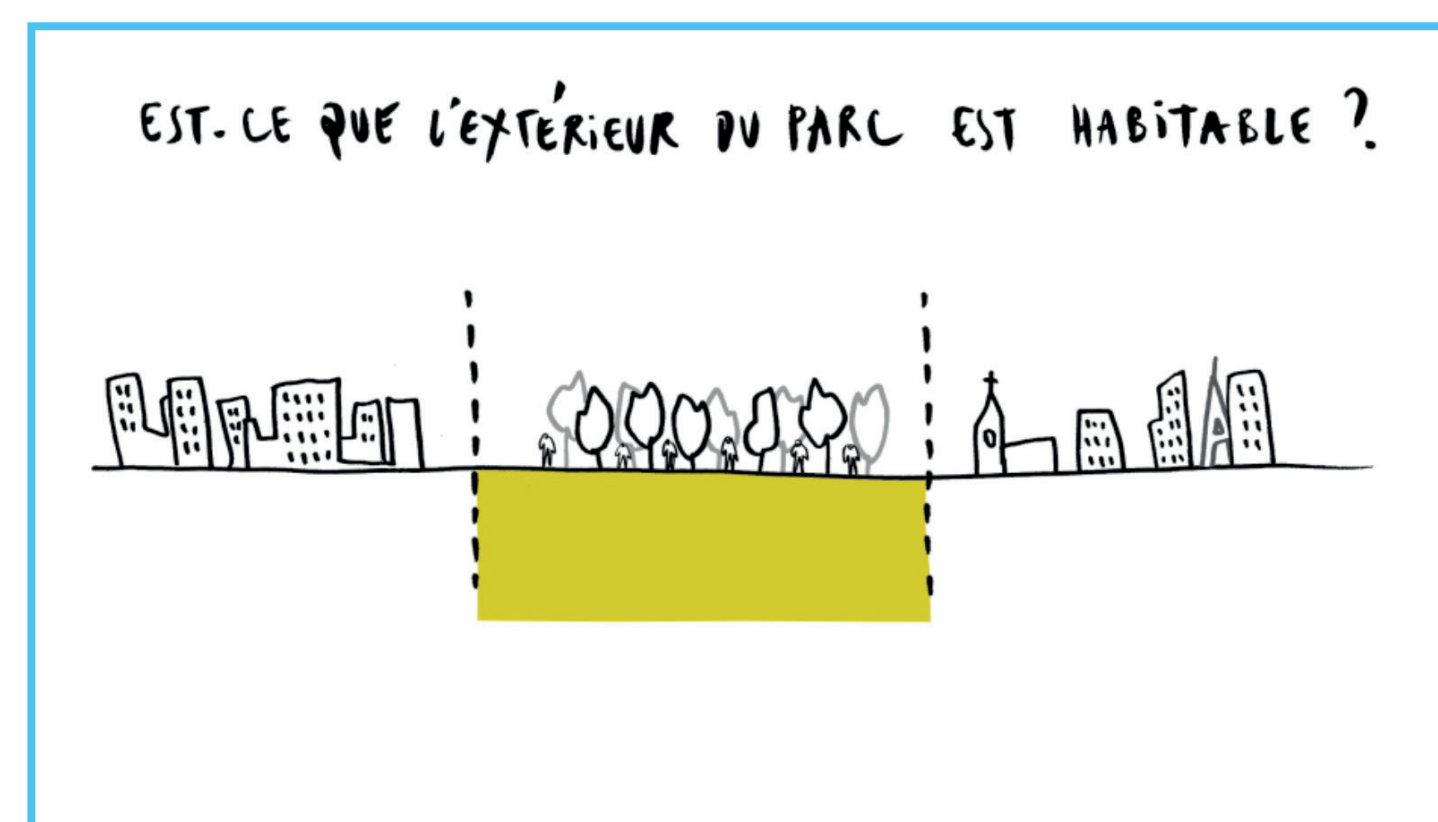
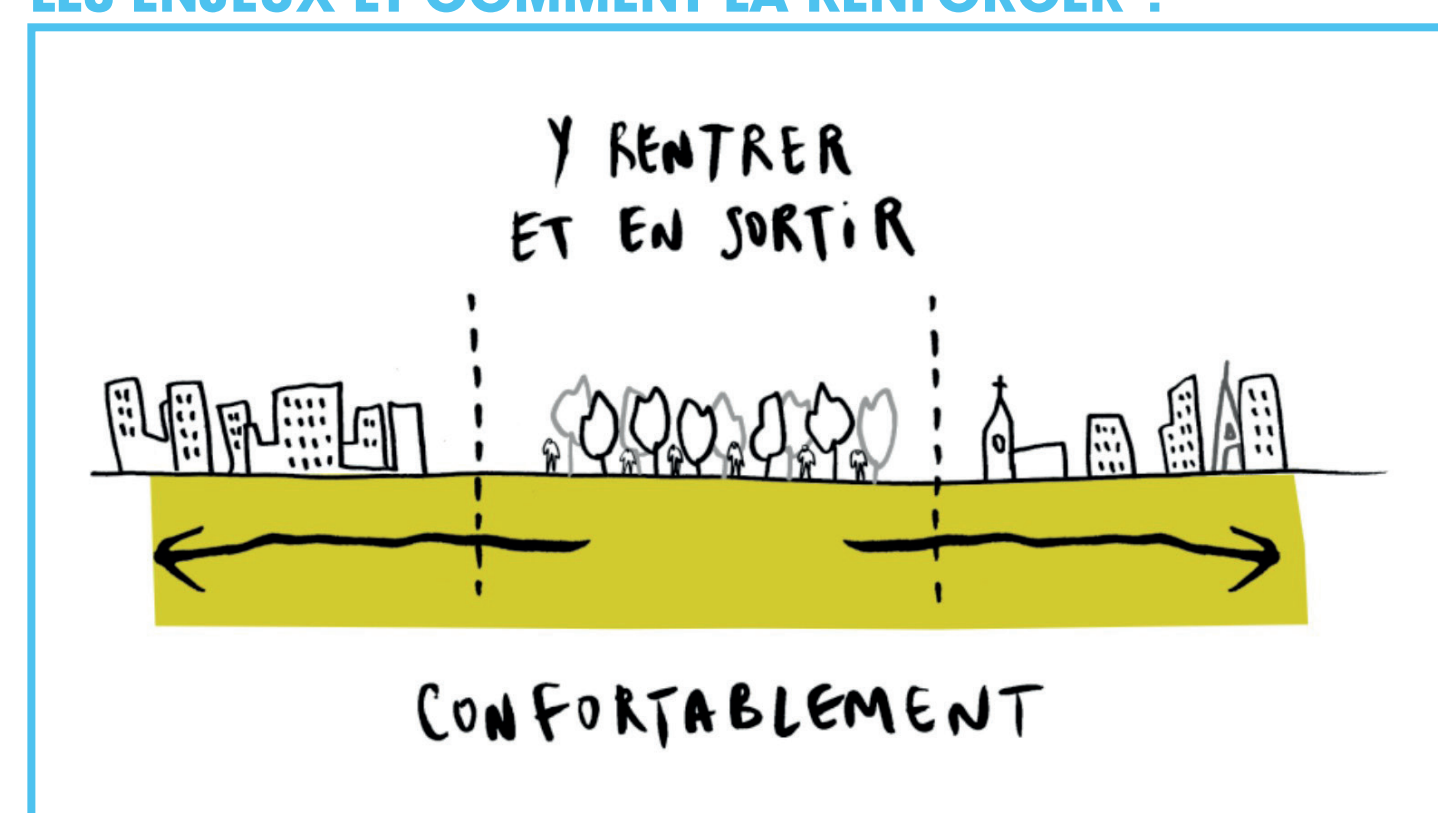


LA VILLE DU DEHORS... PLAÎT-IL ?

La Ville du Dehors privilégie notre relation avec le vivant au sens large. Le but est d'identifier les meilleures opportunités qu'offre le territoire pour accueillir le corps en mouvement, à l'air libre, notamment à l'aide d'une place plus affirmée et plus systématique à accorder aux modes actifs au cœur de l'écosystème des déplacements.

La valorisation des trames vertes et bleues existantes, mais aussi l'enjeu de la transformation des trames grises, et en particulier la création de corridors santé et biodiversité et le renforcement de la deuxième peau des parcs en constituent les principaux axes de réflexion.

LA DEUXIÈME PEAU DES PARCS : QUELS EN SONT LES ENJEUX ET COMMENT LA RENFORCER ?



extrait d'une vidéo sur le concept de deuxième peau des parcs (Bfluid / Monono)

LES POINTS CLÉS DU DÉBAT

1 LA DEUXIÈME PEAU DES PARCS : COMMENT ET JUSQU'OU LES METTRE EN PLACE ?

→ Le concept de deuxième peau des parcs* séduit unanimement : c'est un bon compromis lorsqu'il est très compliqué de créer des parcs *ex nihilo*.

→ Il faut cependant différencier cette seconde peau selon :

- le tissu urbain environnant (5 min dans l'hyper-centre, entre 5 et 15 min pour la première couronne)
- le rayonnement du jardin ou parc en question.

→ Le faire en s'appuyant le plus possible sur des continuités naturelles et en y associant les axes de mobilités actives.

LE CONCEPT DE DEUXIÈME PEAU EN DEUX MOTS

Habiter à proximité d'un parc a des effets positifs sur notre santé et notre bien-être. Plusieurs études l'ont montré.

Le concept de deuxième peau des parcs consiste à délimiter une zone apaisée dans un rayon d'environ 500 mètres autour des limites du parc, créant ainsi des conditions plus agréables pour y rentrer et en sortir, afin de faciliter la transition entre le parc et la ville, et diminuer l'exposition de leurs usagers aux risques et aux nuisances liés au trafic automobile. L'objectif est de faciliter l'accès à la nature de proximité pour les populations qui ont des besoins spécifiques, notamment en période caniculaire, et qui sont aussi celles qui utilisent plus intensivement les parcs (femmes enceintes et mères allaitantes, enfants en bas âge, personnes âgées, etc.).

* Pour en savoir plus sur ce concept : monono.fr/deuxieme-peau-des-parcs

« C'est une priorité de miser sur la proximité : une première peau de cinq minutes permet un travail d'acculturation progressif, de changement des pratiques et des comportements. Quinze minutes demande une démarche plus volontaire et inscrite dans le temps long. »

POINT DE VIGILANCE

Le risque de cette approche par quartier est de ne pas avoir de brassage entre les populations. Ne pas oublier la diversité des publics : « 10 ou 15 minutes à pied ce n'est pas pareil pour un lycéen et pour une personne âgée. » Le périmètre et l'intensité de la seconde peau sont des éléments qu'il serait bon de co-construire avec les habitants.

POINT DE VIGILANCE

Ne pas avoir une approche trop systématique qui négligerait les axes à prioriser : « On peut avoir aussi une autre clé de lecture et imaginer une végétalisation à proximité plutôt des écoles pour les sécuriser et en faire des lieux apaisés. Peut-être même faire un lien végétal entre les parcs et les écoles. Il faut qu'il y ait un vrai motif. »

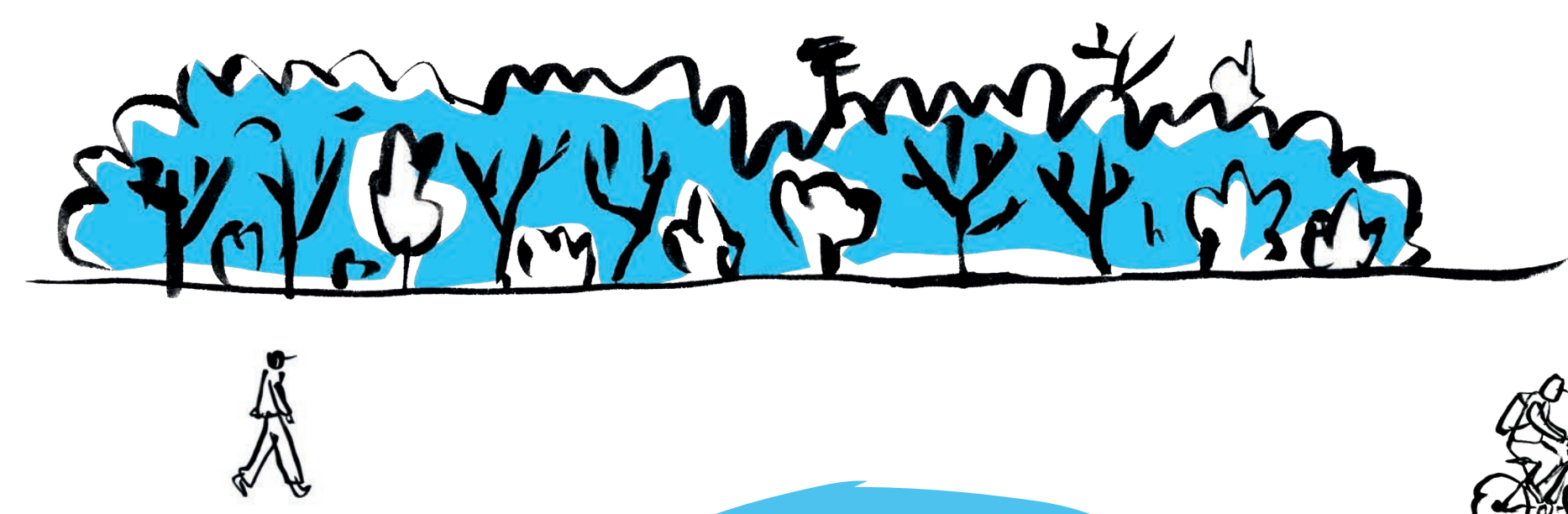
POINT DE VIGILANCE

Rester réaliste vis-à-vis de la faisabilité des projets, de l'approbation du grand public et du portage politique que cela implique. Ne pas détruire les trames vertes existantes au nom des modes actifs : « Il ne s'agit pas de défigurer les trames vertes existantes afin de ne pas y perturber l'écosystème mais bien de créer de nouveaux corridors végétalisés qui favorisent les déplacements doux entre les parcs actuels. » Bien gérer les espaces de pleine terre et les espaces végétalisés sur la trame grise (entretien, vieillissement, sensibilisation du public, etc.).

SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS

→ Instaurer le principe de deuxième peau des parcs comme réponse à la nécessité de végétaliser les zones urbaines de la Métropole pour encourager les modes actifs et lutter contre la sédentarité, notamment au sein des quartiers politiques de la ville..

→ Le principe à généraliser du 50 / 50 (50 % pour les trottoirs, 50 % pour les mobilités, stationnement et vélos compris) constituerait une base permettant d'envisager une plantation systématique d'arbres dans les rues (et pas seulement sur certains axes choisis à priori) et avec des essences adaptées à leur largeur. [...] Ceci permettrait d'apporter une réponse plus ambitieuse offrant plus de place aux îlots de fraîcheur et à la biodiversité urbaine.

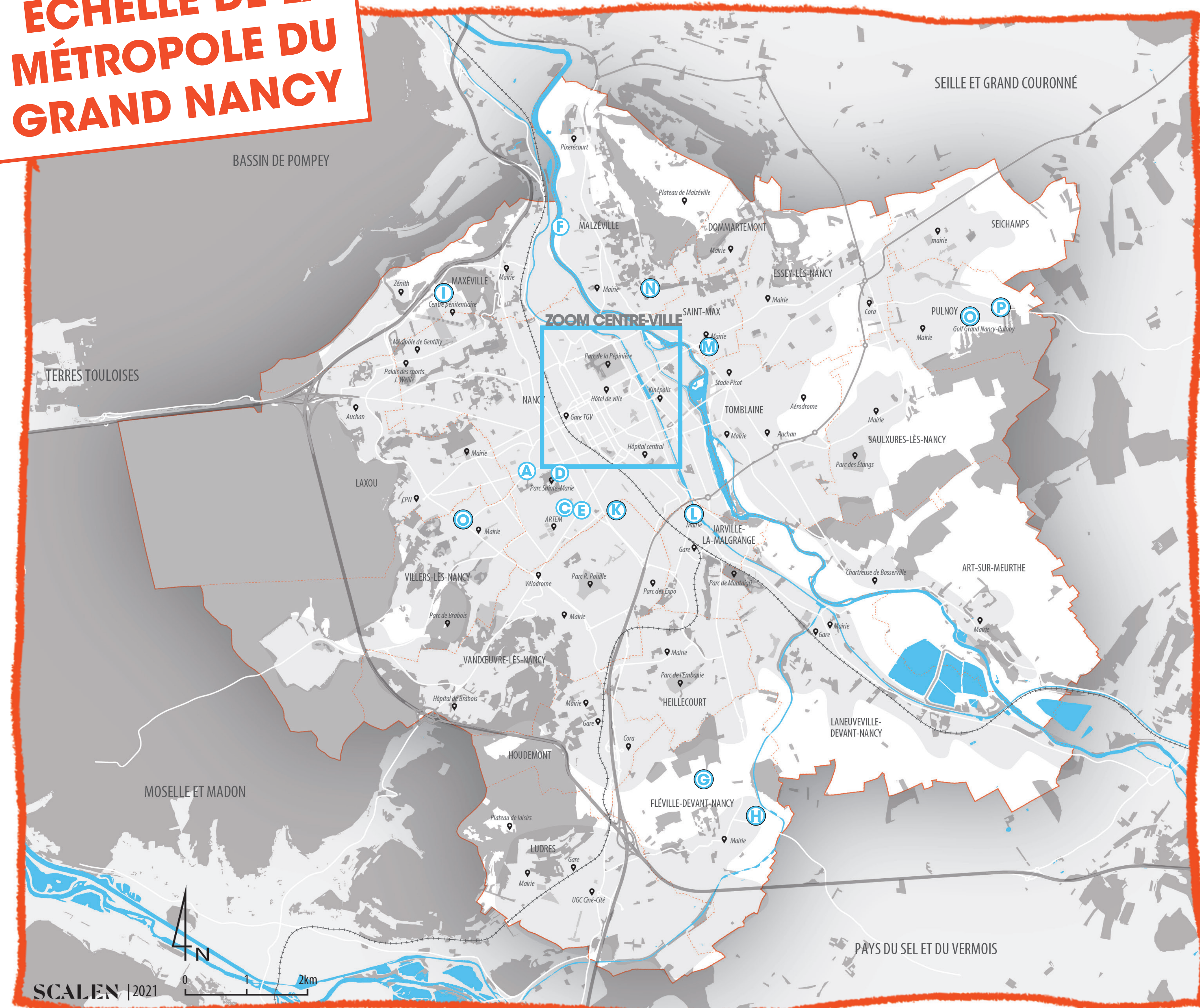


L'ensemble des supports ayant servi pendant l'atelier est disponible sur le site : jeparticipe.metropolegrandnancy.fr

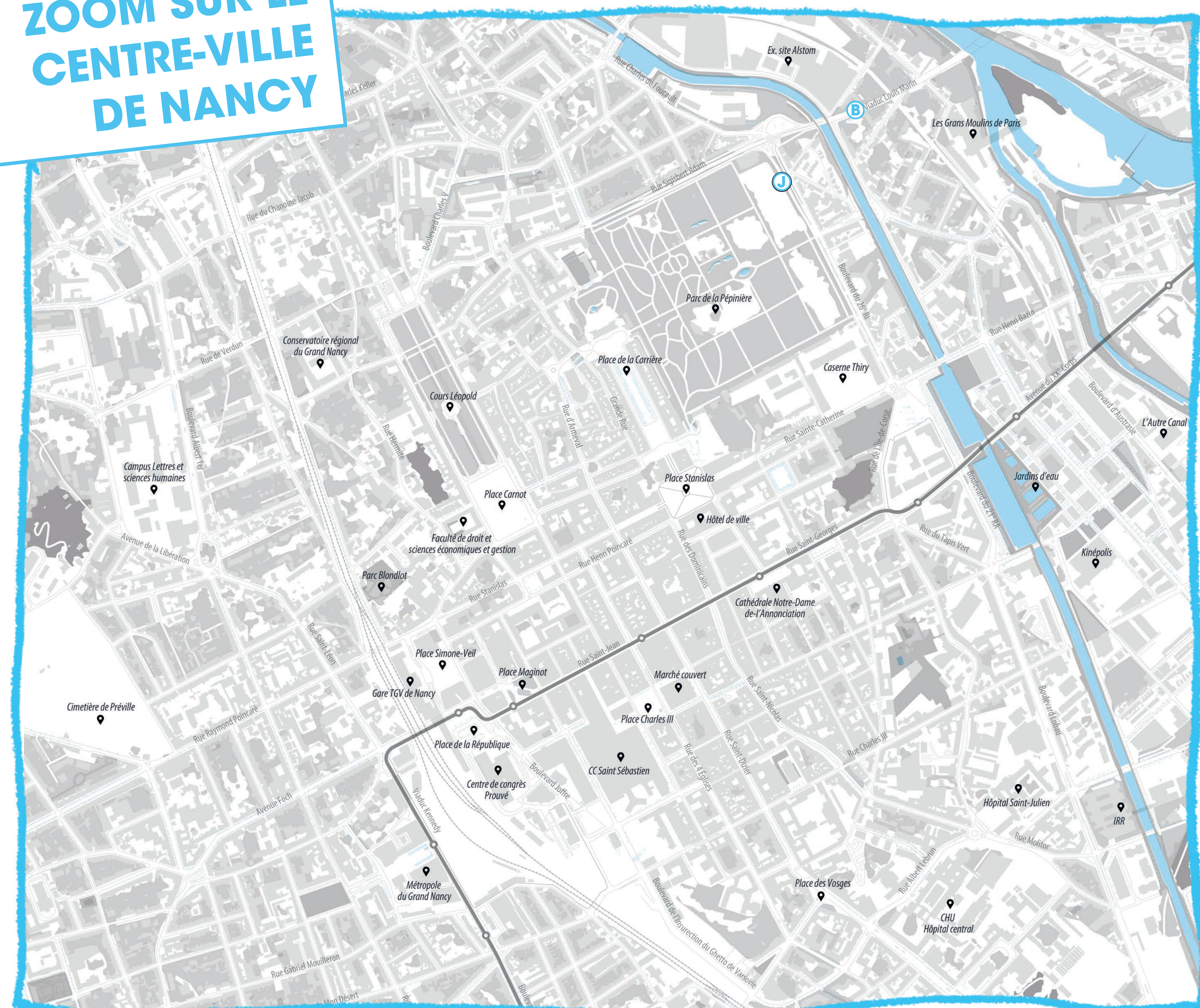
POUR ALLER PLUS LOIN...

LES LIEUX-CANDIDATS

ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY



ZOOM SUR LE CENTRE-VILLE DE NANCY



VILLE DU DEHORS

- A** PLACE PAINLEVÉ
- B** V.E.B.E
- C** TRAME VERTE ENTRE LES PARCS SAINTE MARIE ET POUILLE
- D** AVENUE BOFFRAND
- E** AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
- F** BORDS DE MEURTHE (MALZÉVILLE)
- G** CRÉATION VOIE MODES DOUX (FLÉVILLE)
- H** ABORDS DU CENTRE SPORTIF (FLÉVILLE)
- I** ABORDS DU ZÉNITH (MAXÉVILLE)
- J** AGRANDIR LA PÉPINIÈRE *
- K** PARC DES CLARISSES (VANDŒUVRE)
- L** ABORDS DE LA MAIRIE (JARVILLE)
- M** CENTRE DE SAINT MAX (SAINT-MAX)
- N** ARBORETUM DE L'ABIÉTINÉE (MALZÉVILLE)
- O** GOLF DE PULNOY
- P** CHEMIN RURAL DES HARMANTS (PULNOY)

SUGGESTIONS DES ÉLUS



Les lieux suivis d'un astérisque sont localisés sur la carte du centre-ville de Nancy.



Les pastilles entourées d'un liseré noir correspondent aux lieux mentionnés par les élu.e.s au cours d'un atelier les concernant directement.

Vous avez la possibilité de voter pour vos lieux-candidats préférés dans la salle de vote. N'oubliez pas de vous y rendre !

